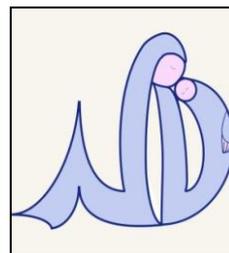


# *Ecole Notre Dame Tinténiac*



**Tinténiac, le 01 Septembre 2022**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document les informations concernant le fonctionnement de l'école pour cette rentrée scolaire, (éventuellement modifiable en cas de contraintes sanitaires).

Permanences :

Mme Fournier (secrétariat et comptabilité), est présente

- Tous les jours de 8h40 à 11h30 et de 14h30 à 16h40.

Vous pourrez aussi me rencontrer de préférence sur rendez-vous.

J'assurerai une permanence dans le hall de la maternelle le mardi à 8h20 et le vendredi à 16h40.

Toute notre équipe vous souhaite une bonne reprise et une excellente année scolaire.

La Directrice  
Marie Péronnet

## STRUCTURE PEDAGOGIQUE

L'école compte 11 classes :           - 3 en maternelle  
  - 8 en élémentaire

Et un dispositif ULIS (unité locale d'inclusion scolaire)

TPS/PS	Mme Vanessa Jourdan
MS/GS A	Mme Anne Bazy
MS/GS B	Mme Charlène Lebeslour
CP/CE1 A	Mme Aurélie Colas
CP/CE1 B	Mme Laurence Legallais
CP/CE1 C	Mme Flavie Boschel
CE1/CE2	Mme Agnès Guyader (L et M) et Mme Peggy Trouvé (J et V)
CE2	Mme Elisabeth Belan (L et M) et Mme Constance Michon (J et V)
CM1/CM2 A	Mme Sophie Martin
CM1/CM2 B	Mme Constance Michon (L et M) et Mme Céline Dussaud (J et V)
CM1/CM2 C	Mme Virginie Mézin
ULIS	Mme Christelle Moulin
AESH ULIS	Mme Géraldine Boulet
Réseau d'aide	Mme Laurence Evrard

### ATSEM

Mme Stéphanie Jouanne  
Mme Françoise Lévêque  
Mme Audrey Rouxel  
Apprentie : Melle Mélissa Mouchoux

Service périscolaire :   Mme Monique Deheeger  
                                  Mme Valérie Fournier  
                                  Mme Sophie Bidel  
                                  Mme Céline Touraine  
                                  Mme Marie-Haude Saudrais

Secrétariat et comptabilité : Mme Valérie Fournier

Direction :                 Mme Marie Peronnet

## **FONCTIONNEMENT de L'ÉCOLE MATERNELLE**

### **HORAIRES**

Classe :	8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Garderie du matin :	7h15 à 8h15
Garderie du soir :	16h40 à 19h00

Pour le bien de tous, il est important que ces horaires soient respectés le matin pour ne pas perturber le fonctionnement de la classe, le soir **pour permettre à la personne responsable de la garderie de partir à l'heure.**

L'accueil des élèves se fait par la façade de l'école avec une ouverture du hall à 8h20 et l'accueil dans les classes de 8h20 à 8h30. Afin d'assurer une parfaite sécurité (intrusion extérieure ou sortie d'enfant) en conformité avec le plan Vigipirate, la porte du hall sera fermée à clef à 8h30. En cas de retard exceptionnel, veuillez sonner.

Afin de permettre un commencement de la classe dès 8h30, il vous est demandé de ne pas vous attarder le matin avec les enseignants. Si vous désirez un entretien, prendre rendez-vous quelques jours auparavant.

A 11h45, les enfants qui déjeunent à la maison sont à récupérer au même endroit que la dépose du matin. Un premier service de restauration (avec tous les PS en priorité) commence à 11h45 pendant que les autres enfants jouent sur la cour. Un deuxième service commence à 12h30 pendant que les PS sont conduits à la sieste.

### **GARDERIE à l'école maternelle**

Le matin, les enfants sont accueillis dans la salle de garderie (accès par la cour à côté de la salle de restauration) à partir de 7 h15 puis conduits à 8h20 auprès de leur enseignante. Le soir, les parents récupèrent leurs enfants à 16h30 au même endroit que la dépose du matin, puis dans la salle de garderie (accès par la cour) à partir de 16h40. Le soir, la garderie est assurée dans la salle de garderie jusqu'à 19h00 précises.

### **LIAISON ÉCOLE-FAMILLE**

Dès le jour de la rentrée, l'enfant disposera d'un cahier de liaison entre l'école et la famille. Certains documents y seront collés et devront être signés par les parents. Par ailleurs, chaque classe dispose d'une messagerie internet pour faciliter la communication entre l'enseignant et les familles. Une réunion d'information pour les classes maternelles est prévue le vendredi 30/09 de 18h à 19h (dans la salle de motricité) suivie de l'A.G. de l'APEL de 19h à 20h.

N'hésitez pas à venir rencontrer régulièrement les enseignants au cours de l'année afin qu'une collaboration étroite et suivie s'établisse entre les parents et l'école. Merci de prendre rendez-vous. Si vous devez déposer du courrier à l'école, la boîte aux lettres se trouve à **l'école élémentaire, 46 rue Nationale.**

## STRUCTURE PEDAGOGIQUE

En inscrivant votre enfant à l'école Notre Dame, vous accordez votre confiance à l'équipe pédagogique. La répartition des élèves dans les classes relève de ses attributions, elle n'est pas négociable.

## ACCES DE L'ECOLE

Afin de faciliter l'accès de l'école il vous est demandé de pénétrer à l'intérieur du parking et de stationner dans les emplacements prévus à cet effet (uniquement parking du bas) et d'en sortir en respectant le sens (Ne pas stationner à l'extérieur sur le bord de la route ou « à cheval » sur le trottoir). Pensez à respecter les emplacements réservés aux véhicules munis d'un macaron « handicapés ». **Aucun véhicule ne doit se trouver sur la partie haute du parking réservée au collège, ni devant le portail de la cour de l'école maternelle.** Merci.

## ABSENCES

En cas d'absence, merci de prévenir l'école le matin même, **en appelant la maternelle au 02.99.23.08.64**. Les enseignants prendront les messages à la récréation. En cas d'urgence, appeler l'école élémentaire.

## CONSEILS PRATIQUES

- Marquer les vêtements, les doudous. Beaucoup d'affaires non marquées restent régulièrement à l'école (Ces affaires non récupérées en fin d'année sont données à une association caritative)
- Les enfants ne prennent pas de goûter aux petites récréations (matin et après-midi). Vous pouvez fournir une collation pour les enfants qui arrivent à la garderie avant 8 heures le matin ou qui restent le soir à la garderie.
- Prévoir un cartable ou un sac à dos (pour les plus petits un change complet « au cas où... »).
- Repas : chaque matin, à l'arrivée de l'enfant, préciser si votre enfant déjeune. C'est l'école qui fournit les serviettes de table. Elles sont lavées quotidiennement. Un forfait annuel de 6,00 € apparaîtra sur la facture dès le premier repas pris.
- Lorsque votre enfant est fiévreux ou présente des signes de maladie, il ne peut être scolarisé. Merci de prévenir le jour-même.
- Nous vous rappelons que par mesure de sécurité, aucun médicament ne pourra être administré aux enfants sur le temps scolaire (sauf si mise en place d'un PAI avec le médecin scolaire)
- Chaque enfant a un lit attitré. Nous fournissons les draps mais nous vous demandons de les laver. Merci.

## EVEIL RELIGIEUX

Un éveil à la Foi est proposé aux élèves de maternelle. L'outil de pastorale « Cadeaux de Dieu » sert de support. Dans l'année, des célébrations seront proposées. Une action caritative est choisie chaque année.

## FONCTIONNEMENT de L'ECOLE ELEMENTAIRE

### HORAIRES

Classe :	8h40 à 11h40 13h25 à 16h40
Garderie du matin :	7h15 à 8h15
Etude du soir :	16h45 à 17h50
Garderie élèves primaires	jusqu'à 19h00 précises

### ACCUEIL DES ENFANTS

#### **Le matin**

Les enfants sont accueillis à la garderie à partir de 7h15 et jusqu'à 8h15 dans la salle de garderie **de l'école maternelle.**

A 8h15, un adulte vient chercher les élèves du CP au CM2, les emmène prendre la navette de car et les accompagne jusqu'à l'école élémentaire.

L'école élémentaire est ouverte à partir de 8h30 ; une surveillance est assurée au portail. Merci de ne pas laisser vos enfants sans surveillance aux abords du portail avant 8h30. Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, le portail sera fermé à clé à partir de 8h40. **Merci de ne pas arriver en retard.**

Les élèves se rendent directement dans leur classe.

#### **Le midi**

Les élèves qui déjeunent à la maison sont à récupérer sur la grande cour dès 11h40. Au retour, l'accès de la cour leur est permis à partir de 13h15.

#### **Le soir**

Les élèves non autorisés à sortir seuls, sont à récupérer au portail de la petite cour pour le cycle 3 et au portail de la grande cour pour le cycle 2

Les élèves autorisés à sortir seuls, présentent leur carte de sortie au portail (carte badgée avec tour de cou, facturée 3.50 euros)

Pour les CP, les élèves sont accompagnés par un adulte (via la navette de car) dès 16h45 jusqu'à l'école maternelle où ils sont en garderie tous les jours.

L'étude des CE1, CE2, CM1 et CM2 a lieu à l'école élémentaire tous les jours jusqu'à 17h50

A 17h50, tous les élèves qui ne sont pas partis sont conduits à la garderie à l'école maternelle où ils arrivent pour 18h.

Afin de conserver un climat de travail à l'étude, vous pourrez récupérer vos enfants à partir de 17h30 et jusqu'à 17h45 à l'école élémentaire, et à partir de 18h à l'école maternelle (**en aucun cas, sur le trajet entre les deux écoles.**)

### ACCES DE L'ECOLE

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le code de la route pour stationner votre véhicule aux abords de l'école.

## **ABSENCE DES ELEVES**

En cas d'absence, prévenir l'école le matin même en laissant un message au 02 99 68 02 45, apporter un justificatif écrit au retour de l'enfant (coupon d'absence prévu à cet effet dans l'agenda pour les CE1 à CM2), ou par mail

Merci de bien vouloir **tenir compte du calendrier scolaire avant de fixer vos vacances et autres activités de loisirs (l'assiduité scolaire est obligatoire).**

## **LIAISON ECOLE-FAMILLE**

Dès le jour de la rentrée, l'enfant disposera d'un cahier en CP et d'un agenda du CE1 au CM2 (fourni par l'école ; le coût de 4.85 euros apparaît sur la facture de septembre) qui servira de liaison entre l'école et la famille. Les informations qui y seront mises devront être signées par les parents. Par ailleurs, chaque classe dispose d'une messagerie internet pour faciliter la communication entre l'enseignant et les familles.

Une réunion d'information est prévue en septembre de 18h00 à 19h00 le vendredi 16/09 pour le cycle 2 (niveau CP et CE), le vendredi 23/09 pour le cycle 3 (niveau CM), le vendredi 30/09 pour le cycle 1 (niveau maternelle).

L'AG de l'APEL est prévue pour tous les parents le vendredi 30/09 en maternelle à 19h00.

### **Votre présence est essentielle pour le suivi de votre enfant.**

N'hésitez pas à venir rencontrer régulièrement les enseignants au cours de l'année afin qu'une collaboration étroite et suivie s'établisse entre les parents et l'école. Merci de prendre rendez-vous.

## **REGLEMENT DE VIE**

Tout établissement, scolaire ou autre, ne peut bien fonctionner que si un règlement existe et est respecté. Un « **CODE DE VIE** » est relu et réétudié avec eux en classe en début et cours d'année. Vous le trouverez dans l'enveloppe de rentrée pour les élèves de CP et dans l'agenda pour les CE1, CE2 et CM. Je vous invite à prendre le temps de le relire avec eux à la maison pour participer avec nous à son application et démontrer à l'enfant son importance et votre solidarité.

L'enfant doit être amené à comprendre que le respect du règlement lui permettra de mieux vivre dans la société. La sanction doit cependant exister et sera appliquée, si besoin, dans un souci d'éducation.

## **STRUCTURE PEDAGOGIQUE**

En inscrivant votre enfant à l'école Notre Dame, vous accordez votre confiance à l'équipe pédagogique. La répartition des élèves dans les classes relève de ses attributions, elle n'est pas négociable.

## **EVEIL RELIGIEUX**

Une culture chrétienne est proposée dans chaque classe. Dans l'année, des célébrations seront proposées. Un outil de pastorale est proposé aux élèves : « Cadeaux de Dieu » pour le cycle 2 et le fichier « Anne et Léo reporters » pour le cycle 3. Le coût apparaîtra sur la facture du mois d'octobre. Une action caritative est choisie chaque année.

## **LANGUES VIVANTES**

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 bénéficient d'un enseignement de l'Anglais dispensé par des enseignants de l'école.

Les élèves de GS bénéficient d'une initiation en anglais par un enseignant de l'école.

Les élèves de CM2 bénéficient en cours d'année, d'une initiation en allemand ainsi qu'en espagnol dispensée par des professeurs du collège St Joseph-La Salle de Tinténiac.

## **TARIFS DE L'ECOLE 2022-2023**

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Les élèves de maternelle déjeunent dans la salle de restauration maternelle (repas confectionnés au Lycée Abbé Pierre et livrés en liaison chaude), les élèves des classes élémentaires vont directement au self du Lycée Abbé Pierre.

<b>Prix du repas :</b>	<b>résident Tinténiac</b>	<b>4.59 €</b>
	<b>résident Longaulnay</b>	<b>4.50 €</b>
	<b>autres communes</b>	<b>4.90 €</b>
	<b>St Brieuc des Iffs : selon quotient familial</b>	

Chaque enfant dispose d'un badge facturé 3 euros à l'édition qui reste à l'école et qui est badgé à chaque passage.

Les frais de restauration apparaîtront sur la facture de fin de mois.

### **GARDERIE-ETUDE**

La garderie est un service rendu aux familles. Merci de ne l'utiliser qu'en cas de besoin afin de ne pas surcharger l'effectif.

<b>Créneau de garderie commencé :</b>	<b>1,00 € la ½ heure</b>
<b>Créneau d'étude commencé :</b>	<b>1,20 € la ½ heure</b>
<b>Dépassement après 19h00 :</b>	<b>5,00 € le ¼ d'heure</b>

Créneaux de référence le matin : **7h15 / 7h45**

Créneaux de référence le soir : **16h45 / 17h15 / 17h45 / 18h15 / 18h45 / 19h00**

Les frais de garderie et d'étude apparaîtront sur la facture de fin de mois.

### **CONTRIBUTION SCOLAIRE**

Le montant global de la contribution est au choix :

- **soit le tarif mensuel de base à 36,00 €**

- **soit le tarif mensuel volontaire à 42,00 €**

(Réduction de 50% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et gratuité pour le 4<sup>ème</sup>).

10 factures vous seront adressées au cours de l'année, en fin de mois (+ 1facture en été avec uniquement frais de cantine, garderie et frais annexes de juillet).

Pour ceux qui optent pour le prélèvement : ce dernier est effectué le 10 de chaque mois.

**Attention : pensez à garder les factures pour justifier d'une réduction d'impôt de frais de garderie** (L'école ne fournit pas de justificatif spécifique).

### **ACTIVITES PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES :**

Votre enfant participe tout au long de l'année à un certain nombre d'activités, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, qui nécessitent une participation financière : transports, rencontres sportives, expositions, spectacles, conférences...

Afin d'éviter de vous demander régulièrement de l'argent et ainsi de faciliter la gestion, nous vous demandons une participation forfaitaire de 25 €, qui couvrira une partie de ces activités.

Ce forfait de 25 €, obligatoire et non remboursable, figurera sur la facture du mois de février.

### **SPORT**

Le sport se fait dans la salle de sport communale, sur le plateau sportif du Lycée Abbé Pierre ou sur les cours de l'école. Prévoir une tenue adaptée et apporter les chaussures adéquates dans un sac le jour de la séance spécifique.

### **ACTIVITE PISCINE :**

Le coût de la piscine apparaîtra sur la facture du mois de la dernière séance. Il vous sera demandé une somme autour de 30 € (quel que soit le nombre de présences de votre enfant).

Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 bénéficieront environ de 6 séances à Combourg au cours de l'année.

### **ASSURANCES SCOLAIRES**

Votre enfant doit être couvert par votre responsabilité civile et une Individuelle Accident. Merci de nous transmettre l'attestation avant le 30 septembre (au-delà de cette date, l'affiliation à notre mutuelle vous sera automatiquement facturée). Sinon, nous vous proposons la Mutuelle St Christophe ; merci de remplir le formulaire sans donner d'argent (son montant de 11€50 par enfant apparaîtra alors sur la facture d'octobre)

### **VACANCES**

- ◆ TOUSSAINT : du samedi 22 octobre 2022 au lundi matin 7 novembre 2022
- ◆ NOEL : du samedi 17 décembre 2022 au mardi matin 3 janvier 2023
- ◆ HIVER : du samedi 11 février 2023 au lundi matin 27 février 2023
- ◆ PRINTEMPS : du samedi 15 avril 2023 au mardi matin 2 mai 2023
- ◆ Pont ASCENSION : du mardi soir 16 mai 2023 au lundi matin 22 mai 2023
- ◆ ETE : début des vacances d'été le samedi 8 juillet 2023

**Documents à retourner impérativement à l'école :**

- *La feuille de choix de rétribution et de mode de paiement*
- *Le formulaire « Mutuelle St-Christophe » ou l'attestation de Responsabilité Civile et l'Assurance Individuelle Accidents de votre assureur*
- *La fiche de renseignements élève*
- *La fiche de renseignements famille vérifiée et éventuellement corrigée*  
*Merci de bien vérifier l'adresse mail (qui sera communiquée à l'APEL)*
- *Le coupon d'autorisation de sortie*
- *La demande de carte de sortie si besoin*
- *Autorisation distribution comprimés iodés*
- *Le coupon réponse attestant la prise de connaissance de cette circulaire*

*A découper.....*

*A détacher, signer et remettre à l'enseignant pour le jeudi 08/09/2022*

**Monsieur ou Madame :** .....

**Parent de** ..... **Classe :** .....

..... **Classe :** .....

..... **Classe :** .....

**Certifie avoir pris connaissance de la circulaire de rentrée 2022/2023 et d'en accepter l'application.**

**Fait à Tinténac, le** ..... **Signature**